



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-120485>

Département(s) de publication : **69, 26, 38, 42, 03, 58, 71, 73, 89**

Annonce n° **25-120485**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Direction Interdépartementale des Routes Centre Est

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité publique centrale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Entretien et réparation des dispositifs de retenue du réseau de la DIRCE

**Description** : Dans le cadre de son action d'entretien et d'exploitation du réseau routier national, la DIR Centre-Est est amenée à réparer des dispositifs de retenue endommagés sur son réseau ou à réaliser des opérations de sécurité conduisant à la pose de dispositifs de retenue. Pour la plupart d'entre elles, les réparations font suite à des dégâts au domaine public et nécessitent des interventions rapides, voire urgentes afin de garantir la sécurité des usagers. Le marché a pour objet l'exécution de ces travaux, comprenant les interventions d'urgence ainsi que la maintenance courante des dispositifs. Il permet aussi l'achat de fournitures pour d'éventuelles poses en régie (la part travaux restant supérieure à la part fourniture).

**Identifiant de la procédure** : ceb39c68-5f71-4f66-82c1-078f92474bc6

**Identifiant interne** : DIRCE-SPE-DR-2026

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv )** : 45233139 Entretien des routes nationales

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** LYON

**Subdivision pays (NUTS) :** Rhône ( FRK26 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** SREX MOULINS - SREX LYON - SREI CHAMBERY

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 12,945,070 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 31,200,000 Euro

### 2.1.4 Informations générales

**Si la procédure est annulée ou infructueuse, elle sera relancée**

**Informations complémentaires :** La consultation est lancée dans le cadre d'un groupement de commandes dont la DIR Centre-Est est coordonnatrice. Autre acheteur : Région Auvergne Rhône Alpes, hôtel de Région, 101 cours Charlemagne 69269 Lyon cédex 02, SIRET 20005376700014

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

Code de la commande publique

**Droit transnational applicable :** Sans objet

### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 3

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés :** 3

### 2.1.6 Motifs d'exclusion

**Sources des motifs d'exclusion :** Avis

Manquement à des obligations liées à des motifs d'exclusion purement nationaux :

## Section 5 - Lot

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0001

**Titre :** LOT 1

**Description :** Entretien et réparation des dispositifs de retenue du réseau de la DIRCE

**Identifiant interne :** LOT 1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45233139 Entretien des routes nationales

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Rhône ( FRK26 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** DIRCE : départements 03 10 42 58 69 71 89

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 48 Mois

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 4,564,183 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 9,200,000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Description :** Renouveau périodique

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) :** oui

**Informations complémentaires :** La consultation est lancée dans le cadre d'un groupement de commande dont la DIRCE est coordonnatrice Lot 1 répartition des maxi État = 5 704 000 € HT et Région = 3 496 000 € HTLe marché comprend une période ferme d'un an et 3 périodes de reconduction. Période ferme = [De la date de notification du marché] jusqu'à [la veille de la date anniversaire + 1 an] Reconduction n°1 = [De la date de notification du marché + 1 an] jusqu'à [la veille de la date anniversaire + 2 ans] Reconduction n°2 = [De la date de notification du marché + 2 ans] jusqu'à [la veille de la date anniversaire + 3 ans] Reconduction n°3 = [De la date de notification du marché + 3 ans] jusqu'à la [veille de la date anniversaire + 4 ans] 1-6.5.1. Clauses sociales (périmètre État) Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs de développement durable, en conciliant développement économique et progrès social. Il s'agit de l'action d'insertion professionnelle des publics en difficulté décrite à l'article 11 ci-après. 1-6.5.2. Clauses environnementales Conformément à l'article 20.2 du CCAG, les pièces particulières du marché fixent des prescriptions environnementales dans l'exécution du marché notamment pour la réduction des nuisances et la gestion des déchets. Le maître d'ouvrage, par l'intermédiaire du maître d'œuvre, veillera à ce que les engagements pris par le titulaire dans le Plan de Respect de l'Environnement (PRE) soient parfaitement appliqués lors de l'exécution des travaux.

### 5.1.7 Marché public stratégique

**Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale :** L'atténuation du changement climatique

**Critères marchés publics écologiques** : Critères applicables aux marchés publics écologiques nationaux

**Objectif social promu** : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection** : Avis

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel spécifique

**Description** : - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles,

**Critère** : Inscription à un registre du commerce

**Description** : « Situation juridique - références requises : Les documents et renseignements mentionnés aux articles R 2143-3 et R 2142-1 à 14 du Code de la commande publique. À cet effet, le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 « dernières versions à jour » téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaire – Marchés publics) ; La forme juridique du candidat ; En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire, Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché".

**Critère** : Références sur des travaux spécifiés

**Description** : Capacité technique et professionnelle : Liste et description succincte des critères de sélection : A) expérience : la présentation d'une liste au format CALC ou XLS des principaux travaux réalisés depuis Janvier 2022, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations de l'acheteur. B) capacités professionnelles : l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise concernant des prestations de même nature que celle du présent accord-cadre. La preuve de ces capacités peut être apportée par des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci. Les certificats de qualification professionnelle devront être établis par des organismes indépendants français ou d'autres États membres ainsi que tout moyen de preuve équivalent.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : 70%

**Critère :****Type :** Qualité

**Description :** 20% // La notation du critère technique se fera au regard du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de la Qualité (SOPAQ), présenté dans le mémoire technique et explicatif comptant pour 20 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des sous-critères suivants : • sous-critère 1 : analyse de la méthodologie et de l'organisation du candidat compte pour 70 % de la note; il sera notamment étudié la clarté, la concision et la cohérence du SOPAQ par rapport à nos activités, les moyens utilisés pour la traçabilité des matériaux et la méthodologie pour le recollement des DR existant et nouveaux. • sous-critère 2 : analyse de l'expérience professionnelle et des moyens humains et matériels spécifiquement affectés au marché par le candidat du candidat compte pour 30% de la note.

**Critère :****Type :** Qualité

**Description :** 10% // La notation du critère environnementale se fera au regard du Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE) et du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED), présenté dans le mémoire technique et explicatif comptant pour 10 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des sous-critères suivants : • sous-critère 1 : noté au vu du SOPRE, analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement de manière générale compte pour 50 % de la note; il sera notamment étudié la clarté, la concision et la cohérence du SOPRE, les mesures de diminution de GES, la flotte de véhicules mise en œuvre sur les chantiers avec leur norme EURO ou vignette CRIT'AIR. • sous-critère 2 : noté au vu du SOGED, analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement spécifique au présent accord-cadre compte pour 50 % de la note.

**5.1.11 Documents de marché**

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 16/11/2025 à 10:00

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Canal de communication ad hoc :**

**Nom :** PLACE

**URL :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Description de la garantie financière** : Pour les commandes sur le périmètre Région : Le titulaire qui souhaite le versement de l'avance doit préalablement constituer et transmettre à l'acheteur une garantie à première demande d'un montant égal à l'avance consentie, dès que le montant de cette avance est supérieur ou égal à 50 000 €.

**Date limite de réception des offres** : 28/11/2025 à 10:00

**Date limite de validité de l'offre** : 6 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique** :

**Informations complémentaires** : L'ouverture des plis n'est pas publique

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : 1-6.5.1. Clauses sociales (périmètre État) Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs de développement durable, en conciliant développement économique et progrès social. Il s'agit de l'action d'insertion professionnelle des publics en difficulté décrite à l'article 11 ci-après. 1-6.5.2. Clauses environnementales Conformément à l'article 20.2 du CCAG, les pièces particulières du marché fixent des prescriptions environnementales dans l'exécution du marché notamment pour la réduction des nuisances et la gestion des déchets. Le maître d'ouvrage, par l'intermédiaire du maître d'œuvre, veillera à ce que les engagements pris par le titulaire dans le Plan de Respect de l'Environnement (PRE) soient parfaitement appliqués lors de l'exécution des travaux. Les pénalités applicables en cas non-respect de ses obligations par l'entreprise sont visées à l'article 4-4.8 du CCAP.

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : oui

**Montage financier** : État : l'avance est fixé à 30 %, elle s'applique si le titulaire ou son sous-traitant admis au paiement direct est une PME. Région : l'avance est fixé à 5 %. Si le titulaire est une TPE-PME, il est de 10%. Le titulaire qui souhaite le versement de l'avance doit préalablement constituer et transmettre à l'acheteur une garantie à première demande d'un montant égal à l'avance consentie, dès que le montant de cette avance est supérieur ou égal à 50 000 €. La forme des prix sera unitaire ou forfaitaire. Le coefficient de révision  $C_n$  est donné par la formule :  $C_n = I_{n-3} / I_0$ .  $I_0$  = Valeur de l'index de référence I prise au mois d'établissement des prix  $I_{n-3}$  = Valeur I prise au mois de réalisation des prestations moins 3 mois. Financement Etat : code activité GDIRCE ; 0203-04-EQDR ; 0203-04-PEDR Financement Région : centre financier CDR Routes ; programme de rattachement : P261. Le délai global de paiement est de 30 jours. La périodicité des règlements sera à l'avancement du marché.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants : 1**

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Lyon

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Lyon

**Informations relatives aux délais de recours :** Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) , Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative), Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'infructuosité (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative), Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce tribunal peut être saisi par voie dématérialisée par le dépôt d'une requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Direction Interdépartementale des Routes Centre Est

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Direction Interdépartementale des Routes Centre Est

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Lyon

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre :** LOT 2

**Description :** Entretien et réparation des dispositifs de retenue du réseau de la DIRCE

**Identifiant interne :** LOT 2

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45233139 Entretien des routes nationales

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Rhône ( FRK26 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** DIRCE départements 07 26 38 42 69

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 48 Mois

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA : 6,733,144 Euro**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 13,500,000 Euro**

#### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Description :** Renouveau périodique

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) :** oui

**Informations complémentaires :** La consultation est lancée dans le cadre d'un groupement de commande dont la DIRCE est coordonnatrice Lot 2 répartition des maxi État = 11 205 000 € HT et Région = 2 295 000 € HT Le marché comprend une période ferme d'un an et 3 périodes de reconduction. Période ferme = [De la date de notification du marché] jusqu'à [la veille de la date anniversaire + 1 an] Reconduction n°1 = [De la date de notification du marché + 1 an] jusqu'à [la veille de la date anniversaire + 2 ans] Reconduction n°2 = [De la date de notification du marché + 2 ans] jusqu'à [la veille de la date anniversaire + 3 ans] Reconduction n°3 = [De la date de notification du marché + 3 ans] jusqu'à la [veille de la date anniversaire + 4 ans] 1-6.5.1. Clauses sociales (périmètre État) Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs de développement durable, en conciliant développement économique et progrès social. Il s'agit de l'action d'insertion professionnelle des publics en difficulté décrite à l'article 11 ci-après. 1-6.5.2. Clauses environnementales Conformément à l'article 20.2 du CCAG, les pièces particulières du marché fixent des prescriptions environnementales dans l'exécution du marché notamment pour la réduction des nuisances et la gestion des déchets. Le maître d'ouvrage, par l'intermédiaire du maître d'œuvre, veillera à ce que les engagements pris par le titulaire dans le Plan de Respect de l'Environnement (PRE) soient parfaitement appliqués lors de l'exécution des travaux.

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale :** L'atténuation du changement climatique

**Critères marchés publics écologiques :** Critères applicables aux marchés publics écologiques nationaux

**Objectif social promu :** Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Chiffre d'affaires annuel spécifique

**Description** : - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles,

**Critère** : Inscription à un registre du commerce

**Description** : « Situation juridique - références requises : Les documents et renseignements mentionnés aux articles R 2143-3 et R 2142-1 à 14 du Code de la commande publique. À cet effet, le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 « dernières versions à jour » téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires – Marchés publics) ; La forme juridique du candidat ; En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire, Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché".

**Critère** : Références sur des travaux spécifiés

**Description** : Capacité technique et professionnelle : Liste et description succincte des critères de sélection : A) expérience : la présentation d'une liste au format CALC ou XLS des principaux travaux réalisés depuis Janvier 2022, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations de l'acheteur. B) capacités professionnelles : l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise concernant des prestations de même nature que celle du présent accord-cadre. La preuve de ces capacités peut être apportée par des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci. Les certificats de qualification professionnelle devront être établis par des organismes indépendants français ou d'autres États membres ainsi que tout moyen de preuve équivalent.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : 70%

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : 20% // La notation du critère technique se fera au regard du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de la Qualité (SOPAQ), présenté dans le mémoire technique et explicatif comptant pour 20 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des sous-critères suivants : • sous-critère 1 : analyse de la méthodologie et de l'organisation du candidat compte pour 70 % de la note; il sera notamment étudié la clarté, la concision et la cohérence du SOPAQ par rapport à nos activités, les moyens utilisés pour la traçabilité des matériaux et

la méthodologie pour le recollement des DR existant et nouveaux. • sous-critère 2 : analyse de l'expérience professionnelle et des moyens humains et matériels spécifiquement affectés au marché par le candidat du candidat compte pour 30% de la note.

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** 10% // La notation du critère environnementale se fera au regard du Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE) et du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED), présenté dans le mémoire technique et explicatif comptant pour 10 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des sous-critères suivants : • sous-critère 1 : noté au vu du SOPRE, analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement de manière générale compte pour 50 % de la note; il sera notamment étudié la clarté, la concision et la cohérence du SOPRE, les mesures de diminution de GES, la flotte de véhicules mise en œuvre sur les chantiers avec leur norme EURO ou vignette CRIT'AIR. • sous-critère 2 : noté au vu du SOGED, analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement spécifique au présent accord-cadre compte pour 50 % de la note.

**5.1.11 Documents de marché**

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 16/11/2025 à 10:00

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Description de la garantie financière :** Pour les commandes sur le périmètre Région : Le titulaire qui souhaite le versement de l'avance doit préalablement constituer et transmettre à l'acheteur une garantie à première demande d'un montant égal à l'avance consentie, dès que le montant de cette avance est supérieur ou égal à 50 000 €.

**Date limite de réception des offres :** 28/11/2025 à 10:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Informations complémentaires :** L'ouverture des plis n'est pas publique

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** 1-6.5.1. Clauses sociales (périmètre État) Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs de développement durable, en conciliant développement économique et progrès social. Il s'agit de l'action d'insertion professionnelle des publics en difficulté décrite à l'article 11 ci-après. 1-6.5.2. Clauses environnementales Conformément à l'article 20.2 du CCAG, les pièces particulières du marché fixent des prescriptions environnementales dans l'exécution du marché notamment pour la réduction des nuisances et la gestion des déchets. Le maître d'ouvrage, par l'intermédiaire du maître d'œuvre, veillera à ce que les engagements pris par le titulaire dans le Plan de Respect de l'Environnement (PRE) soient parfaitement appliqués lors de l'exécution des travaux. Les pénalités applicables en cas non-respect de ses obligations par l'entreprise sont visées à l'article 4-4.8 du CCAP.

**Facturation en ligne :** Requête

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**Montage financier :** État : l'avance est fixé à 30 %, elle s'applique si le titulaire ou son sous-traitant admis au paiement direct est une PME. Région : l'avance est fixé à 5 %. Si le titulaire est une TPE-PME, il est de 10%. Le titulaire qui souhaite le versement de l'avance doit préalablement constituer et transmettre à l'acheteur une garantie à première demande d'un montant égal à l'avance consentie, dès que le montant de cette avance est supérieur ou égal à 50 000 €. La forme des prix sera unitaire ou forfaitaire. Le coefficient de révision  $C_n$  est donné par la formule :  $C_n = I_{n-3} / I_0$ .  $I_0$  = Valeur de l'index de référence l prise au mois d'établissement des prix  $I_{n-3}$  = Valeur l prise au mois de réalisation des prestations moins 3 mois. Financement Etat : code activité GDIRCE ; 0203-04-EQDR ; 0203-04-PEDR Financement Région : centre financier CDR Routes ; programme de rattachement : P261. Le délai global de paiement est de 30 jours. La périodicité des règlements sera à l'avancement du marché.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Lyon

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Lyon

**Informations relatives aux délais de recours :** Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) , Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication

de l'avis d'attribution du marché (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative), Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'infructuosité (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative), Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce tribunal peut être saisi par voie dématérialisée par le dépôt d'une requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Direction Interdépartementale des Routes Centre Est

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Direction Interdépartementale des Routes Centre Est

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Lyon

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** LOT 3

**Description :** Entretien et réparation des dispositifs de retenue du réseau de la DIRCE

**Identifiant interne :** LOT 3

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45233139 Entretien des routes nationales

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Rhône ( FRK26 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** DIRCE départements 38 73

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 48 Mois

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 1,647,743 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 3,300,000 Euro

##### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Description :** Renouveau périodique

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

## **Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui**

**Informations complémentaires :** La consultation est lancée dans le cadre d'un groupement de commande dont la DIRCE est coordonnatrice. Le marché comprend une période ferme d'un an et 3 périodes de reconduction. Période ferme = [De la date de notification du marché] jusqu'à [la veille de la date anniversaire + 1 an] Reconduction n°1 = [De la date de notification du marché + 1 an] jusqu'à [la veille de la date anniversaire + 2 ans] Reconduction n°2 = [De la date de notification du marché + 2 ans] jusqu'à [la veille de la date anniversaire + 3 ans] Reconduction n°3 = [De la date de notification du marché + 3 ans] jusqu'à [la veille de la date anniversaire + 4 ans]

1-6.5.1. **Clauses sociales (périmètre État)** Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs de développement durable, en conciliant développement économique et progrès social. Il s'agit de l'action d'insertion professionnelle des publics en difficulté décrite à l'article 11 ci-après.

1-6.5.2. **Clauses environnementales** Conformément à l'article 20.2 du CCAG, les pièces particulières du marché fixent des prescriptions environnementales dans l'exécution du marché notamment pour la réduction des nuisances et la gestion des déchets. Le maître d'ouvrage, par l'intermédiaire du maître d'œuvre, veillera à ce que les engagements pris par le titulaire dans le Plan de Respect de l'Environnement (PRE) soient parfaitement appliqués lors de l'exécution des travaux.

### **5.1.7 Marché public stratégique**

**Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale :** L'atténuation du changement climatique

**Critères marchés publics écologiques :** Critères applicables aux marchés publics écologiques nationaux

**Objectif social promu :** Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

### **5.1.9 Critères de sélection**

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Chiffre d'affaires annuel spécifique

**Description :** - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles

**Critère :** Inscription à un registre du commerce

**Description :** « Situation juridique - références requises : Les documents et renseignements mentionnés aux articles R 2143-3 et R 2142-1 à 14 du Code de la commande publique. À cet effet, le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 « dernières versions à jour » téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires – Marchés publics) ; La forme juridique du candidat ; En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire, Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché".

**Critère :** Références sur des travaux spécifiés

**Description :** Capacité technique et professionnelle : Liste et description succincte des critères de sélection : A) expérience : la présentation d'une liste au

format CALC ou XLS des principaux travaux réalisés depuis Janvier 2022, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations de l'acheteur. B) capacités professionnelles : l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise concernant des prestations de même nature que celle du présent accord-cadre. La preuve de ces capacités peut être apportée par des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci. Les certificats de qualification professionnelle devront être établis par des organismes indépendants français ou d'autres États membres ainsi que tout moyen de preuve équivalent.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** 70%

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** 20% // La notation du critère technique se fera au regard du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de la Qualité (SOPAQ), présenté dans le mémoire technique et explicatif comptant pour 20 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des sous-critères suivants : • sous-critère 1 : analyse de la méthodologie et de l'organisation du candidat compte pour 70 % de la note; il sera notamment étudié la clarté, la concision et la cohérence du SOPAQ par rapport à nos activités, les moyens utilisés pour la traçabilité des matériaux et la méthodologie pour le recollement des DR existant et nouveaux. • sous-critère 2 : analyse de l'expérience professionnelle et des moyens humains et matériels spécifiquement affectés au marché par le candidat du candidat compte pour 30% de la note.

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** 10% // La notation du critère environnementale se fera au regard du Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE) et du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED), présenté dans le mémoire technique et explicatif comptant pour 10 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des sous-critères suivants : • sous-critère 1 : noté au vu du SOPRE, analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement de manière générale compte pour 50 % de la note; il sera notamment étudié la clarté, la concision et la cohérence du SOPRE, les mesures de diminution de GES, la flotte de véhicules mise en œuvre sur les chantiers avec

leur norme EURO ou vignette CRIT'AIR. • sous-critère 2 : noté au vu du SOGED, analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement spécifique au présent accord-cadre compte pour 50 % de la note.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 16/11/2025 à 10:00

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Canal de communication ad hoc :**

**Nom :** PLACE

**URL :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Description de la garantie financière :** Pour les commandes sur le périmètre Région : Le titulaire qui souhaite le versement de l'avance doit préalablement constituer et transmettre à l'acheteur une garantie à première demande d'un montant égal à l'avance consentie, dès que le montant de cette avance est supérieur ou égal à 50 000 €

**Date limite de réception des offres :** 28/11/2025 à 10:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Informations complémentaires :** L'ouverture des plis n'est pas publique

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** 1-6.5.1. Clauses sociales (périmètre État) Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs de développement durable, en conciliant développement économique et progrès social. Il s'agit de l'action d'insertion professionnelle des publics en difficulté décrite à l'article 11 ci-après. 1-6.5.2. Clauses environnementales Conformément à l'article 20.2 du CCAG, les pièces particulières du marché fixent des prescriptions environnementales dans l'exécution du marché notamment pour la réduction des nuisances et la gestion

des déchets. Le maître d'ouvrage, par l'intermédiaire du maître d'œuvre, veillera à ce que les engagements pris par le titulaire dans le Plan de Respect de l'Environnement (PRE) soient parfaitement appliqués lors de l'exécution des travaux. Les pénalités applicables en cas non-respect de ses obligations par l'entreprise sont visées à l'article 4-4.8 du CCAP.

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : oui

**Montage financier** : État : l'avance est fixé à 30 %, elle s'applique si le titulaire ou son sous-traitant admis au paiement direct est une PME. Région : l'avance est fixé à 5 %. Si le titulaire est une TPE-PME, il est de 10%. Le titulaire qui souhaite le versement de l'avance doit préalablement constituer et transmettre à l'acheteur une garantie à première demande d'un montant égal à l'avance consentie, dès que le montant de cette avance est supérieur ou égal à 50 000 €. La forme des prix sera unitaire ou forfaitaire. Le coefficient de révision  $C_n$  est donné par la formule :  $C_n = I_{n-3} / I_0$ .  $I_0$  = Valeur de l'index de référence  $I$  prise au mois d'établissement des prix  $I_{n-3}$  = Valeur  $I$  prise au mois de réalisation des prestations moins 3 mois. Financement Etat : code activité GDIRCE ; 0203-04-EQDR ; 0203-04-PEDR Financement Région : centre financier CDR Routes ; programme de rattachement : P261. Le délai global de paiement est de 30 jours. La périodicité des règlements sera à l'avancement du marché.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants** : 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Tribunal administratif de Lyon

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Lyon

**Informations relatives aux délais de recours** : Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative), Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative), Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'infructuosité (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative), Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce tribunal peut être saisi par voie dématérialisée par le dépôt d'une requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Direction Interdépartementale des Routes Centre Est

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : Direction Interdépartementale des Routes Centre Est

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Lyon

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Direction Interdépartementale des Routes Centre Est

**Numéro d'enregistrement** : 13000173800017

**Ville** : LYON

**Code postal** : 69003

**Subdivision pays (NUTS)** : Rhône ( FRK26 )

**Pays** : France

**Point de contact** : Benoit RAUCY

**Adresse électronique** : cer.spe.dirce@developpement-durable.gouv.fr

**Téléphone** : 0660728725

**Adresse internet** : <https://www.dir.centre-est.developpement-durable.gouv.fr/>

**Profil de l'acheteur** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Lyon

**Numéro d'enregistrement** : 17690005800015

**Adresse postale** : Palais des juridictions administratives 184 rue Duguesclin

**Ville** : Lyon cedex 3

**Code postal** : 69433

**Subdivision pays (NUTS)** : Rhône ( FRK26 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-lyon@juradm.fr

**Téléphone** : 04 87 63 50 00

**Adresse internet** : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : e9a9e22b-cf45-4984-a727-fc8f774232f3 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 28/10/2025 à 16:03

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 28/10/2025